

DOSSIER / Lyautey et les Eaux et Forêts

1 • La réception du Maréchal Lyautey à l'Académie d'Agriculture de France

Le Maréchal Lyautey est élu membre titulaire de l'Académie d'agriculture dans la section hors cadre le 14 mars 1923, après son élection à l'Académie française en 1920 et son élévation à la dignité de maréchal en 1921.

Alors que le président de l'Académie vante « son œuvre magnifique » dans le domaine agricole, Lyautey s'étonne : « Je suis techniquement aussi peu agriculteur que possible mais je crois de toute ma force à l'agriculture ». Le choix de l'Académie ne s'explique pas seulement par le prestige du personnage mais aussi par l'importance qu'elle accorde à l'agriculture coloniale et par les échanges antérieurs avec le Résident sur l'extension de la culture du coton (1916), sur l'installation de colons ou l'appel à la main d'œuvre marocaine en 1915.

Dans un contexte de forte pression de l'opinion pour une colonisation agricole, Lyautey justifie sa conception en insistant sur trois points : une politique foncière fondée sur des droits précis, des encouragements à l'installation de colons et sa volonté de leur donner un enseignement.

La politique foncière : « la terre du Maroc n'est pas libre a priori ». En Algérie dans les années 1840, l'administration française a considéré en l'absence de cadastre, que les terres de parcours des tribus étaient vacantes, elle les a attribuées aux colons.

Au Maroc, Lyautey s'oppose à cette spoliation : « Nous avons trouvé dans la population paisible et spécialement agricole le premier et le plus efficace des concours. Nous n'avons pas pu songer un seul instant, et cela ne viendrait à la pensée de personnes, à exproprier brutalement de la terre qui leur appartient, car toute la terre est possédée, le nomadisme n'existant pas au Maroc, les gens qui se donnaient à nous et que nous avons tant intérêt à garder avec nous ».

Pour la colonisation officielle, « Le domaine de l'État, gaspillé par les sultans, était extrêmement réduit. Il en résulte que les terres disponibles pour les colons et les Européens se sont trouvées rares ».

Un dahir en 1914 interdit l'appropriation des terres collectives. Malgré tout, Lyautey qui se veut respectueux des Marocains essaie de les convaincre : « nous sommes déjà arrivés à leur faire comprendre que la véritable norme de la propriété est la propriété individuelle », ce qui semble à l'époque un impératif pour la modernisation. « Ainsi, à mesure que nous transformons les terres collectives d'une tribu en terres individuelles, comme nous accroissons la valeur du domaine de chaque membre de la tribu, nous demandons en retour une cession d'une partie de la terre

collective à l'État. Et c'est justement sur cette terre collective que nous créons des lots domaniaux pour en faire bénéficier la colonisation française. »

Un autre moyen de trouver des terres est de réformer les biens habous. Donnés par les fidèles à des confréries religieuses, ils sont inaliénables. Comme pour les terres collectives, Lyautey n'est pas intervenu lui-même, il a demandé aux notables marocains de les réorganiser. Les habous sont soustraits au régime de la mainmorte et mis en location. Enfin, pour consolider la colonisation privée (achats de terres vendues par des Marocains), Lyautey charge le service géographique de l'Armée de procéder à l'établissement du cadastre et il fait immatriculer les nouvelles propriétés foncières selon l'Act Torrens, ce qui sert de preuve concluante (dahir d'août 1913).

L'installation de colons : ceux-ci affluent de 1912 à 1914 car les prix des terres sont plus modestes qu'en Algérie. Soixante pour cent des colons viennent d'Afrique du Nord. L'afflux continue pendant la guerre car le Maroc manque de main d'œuvre pour fournir à la métropole des denrées alimentaires. « Veuillez remarquer que, depuis dix ans que nous sommes dans le Protectorat, dont cinq ans de guerre, nous y avons déjà plus de 1 000 colons français, établis sur plus de 400 000 hectares ; c'est bien quelque chose, et ces chiffres augmentent tous les jours ».

La Résidence, par sa Direction de l'Agriculture, du commerce et de la colonisation, est très attentive à aider les colons. Elle encourage les grandes exploitations, elle accorde des prêts aux petits après avoir surveillé de près les candidatures (surtout pour le maraichage, et en élevage où se pratiquent des baux à cheptel). Elle crée en 1923 des caisses de crédit mutuel. Pendant cette première décennie du protectorat c'est la céréaliculture qui est favorisée et depuis 1920 des semences sélectionnées sont distribuées par les sociétés de prévoyance. « À côté de ces colons, je compte essentiellement sur la population marocaine ».

Former les agriculteurs : « il reste aux Marocains à recevoir l'enseignement technique de nos directions, de nos agents et l'enseignement plus efficace du Français agriculteur, s'associant à l'indigène, le faisant bénéficier de son expérience ». Dans les premières années, la Direction de l'Agriculture fait peu appel à des agronomes, ce sont d'abord les gros colons qui occupent le devant de la scène. D'ailleurs, elle est dirigée depuis 1913 par François Malet, ingénieur agricole qui arrive au Maroc avec une expérience de colon en Algérie et Tunisie.

DOSSIER / Lyautey et les Eaux et Forêts**1 • La réception du Maréchal Lyautey à l'Académie d'Agriculture de France (suite)**

Lyautey fait surtout confiance à l'expérience pratique. «Ce sur quoi je compte le plus, je l'avoue, c'est sur l'enseignement de cet agriculteur venu de France bienveillant, bien élevé, généreux, ne prenant pas l'indigène à la gorge, comme un serf». Après la guerre, les ingénieurs agronomes prennent une place croissante, ils créent des fermes expérimentales, des champs d'essai, introduisent une agriculture basée sur l'irrigation. Lyautey fonde aussi les chambres d'agriculture (1923).

Le Maréchal a choisi dans son discours à l'Académie d'agriculture de France, de bien définir sa politique de la colonisation pour éviter les emballements de certains : respect des Marocains, accueil régulé de colons dans de bonnes conditions foncières et économiques, amélioration des infrastructures (cadastre, barrages, routes et hôpitaux) et de l'encadrement scientifique et institutionnel de l'agriculture. N.V.

Sources : Discours de réception du Maréchal Lyautey, 5 décembre 1923. Compte-rendu de l'Académie d'agriculture, 1923, p.877-882. François Malet, L'économie marocaine avec Lyautey, de 1912 à 1925. Annales de l'Institut national agronomique, 1936, p. 5 à 57. Protectorat de la République française au Maroc, Direction de l'agriculture, du commerce et de la colonisation. Notice sur le protectorat français au Maroc, 1916, 80 pages.

2 • Lyautey et l'hydraulique au Maroc

Avec un sens de la formule qu'on lui connaissait, Hubert Lyautey signifiait avec son «gouverner, c'est pleuvoir» que prévoir dans le Royaume chérifien passait inévitablement par la prise en compte des ressources en eau, en planifiant notamment la construction d'infrastructures hydrauliques, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Rien d'étonnant pour ce fils d'ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées ayant grandi dans une maison attenante à l'École nationale des eaux et forêts. Au Tonkin, puis à Madagascar, Lyautey a également été élève de Gallieni qui accordait beaucoup d'importance aux projets de développement et de santé publique, ayant compris mieux qu'un autre «la stratégie de la tâche d'huile» pour «gagner les cœurs et les âmes».

Au Maroc, la stratégie de pacification est ainsi passée par la construction d'infrastructures en eau, des projets forestiers ou d'hydraulique agricole, que mirent en œuvre des ingénieurs et techniciens du génie rural, venus de France à la demande expresse du Résident Général. Ce fût le cas de Paul Boudy, ingénieur agronome, diplômé de l'École nationale des eaux et forêts de Nancy, et détaché de son administration centrale sur demande de Lyautey, pour créer et diriger en 1912, le corps forestier marocain, ce jusqu'en 1940.

Parmi les services placés sous la direction du Commissaire Résident Général et traitant de questions hydrauliques, citons : le service de l'hydraulique agricole et celui de l'hydraulique industrielle qui répondent conjointement à la Direction générale des Travaux publics et à la Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, elle-même comprenant un service des eaux et forêts à part entière, dont Paul Boudy sera le chef.

Dans un bilan de dix années de protectorat, le Maréchal Lyautey déclare le 1er janvier 1922 qu'«il ne s'agit nullement de faire de l'occupation et de l'extension «pour le plaisir» ;

il ne s'agit nullement de nous implanter dans des Atlas rocheux, des sables stériles et des vallées improductives. Il s'agit simplement d'achever l'occupation du Maroc utile ..., de ces zones peuplées par ces groupements de dissidents actifs que la sécurité générale ne nous permet pas de négliger, de ces zones qui sont d'ailleurs les mêmes dont la possession est indispensable pour l'aménagement normal et l'outillage complet du Maroc économique à cause de ce qu'elles contiennent de ressources naturelles, forces hydrauliques, massifs forestiers, cheptel et pâturages».

À compter de 1912 et de la désignation d'Hubert Lyautey comme Premier Résident Général au Maroc, il a en effet été question d'utiliser les fleuves et les torrents pour l'hydraulique dans ce Maroc «utile», dont il faut tirer à plein le potentiel de développement.

En 1922, il était estimé que le Maroc, pour assurer sa mise en valeur définitive, se devait d'emprunter jusqu'à 1935 environ 1 200 millions de francs qui venaient s'ajouter au passif légué par l'ancien Maghzen (emprunts de 1904 et de 1910 pour 160 millions) et aux emprunts contractés par le Protectorat, en 1914 et 1918, pour réaliser un premier programme de travaux (soit 242 millions). Selon la même étude traitant du service de la dette, sur un total de 1 450 millions que le Protectorat avait déjà empruntés ou s'appropriait à emprunter sur la période 1922-1935, 90 millions l'ont été ou le seraient pour l'hydraulique, et 61 millions pour l'agriculture et les forêts ; soit un peu plus de 10% des montants.

Entre 1912 à 1922, sur les dix premières années du

“ On ne voit jamais trop grand quand il s'agit de fonder pour des siècles.

HUBERT LYAUTEY ”